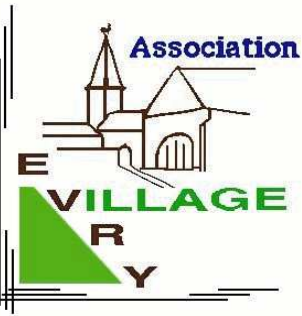


	23^{ème} SALON d'ART EVRY Village Du samedi 21 mars au dimanche 29 mars 2026 Mairie Annexe du Village Place du Général de Gaulle 91000 EVRY-COURCOURONNES
---	---

Le salon d'Art a lieu sous 2 formes :

- *Un **salon en présentiel** (accès P.M.R. à la salle du 1^{er} étage de la mairie annexe)*
- *Un **salon virtuel** sur notre site ArtExpoEvry (<http://artexpoevry.free.fr>).*

Tout exposant inscrit participera à ces 2 salons.

Les conditions sanitaires d'accueil seront celles en vigueur aux dates du Salon.

DATES IMPORTANTES A NOTER

Date limite d'inscription sur le site internet : le 15 janvier 2026

- **Dépôt des œuvres** : Vendredi 20 mars 2026 de 14h à 19h-1er étage Mairie Annexe.
- **Ouverture du Salon au Public** samedi 21 mars à 15h puis tous les jours du dimanche 22 au samedi 28 mars de 14h à 18h30 et dimanche 29 mars de 14h à 17h
- **Vernissage** sur invitation : samedi 28 mars, **jour d'attribution des prix.**
- **Clôture** du salon dimanche 29 mars 2026 à 17h : retrait des œuvres.

REGLEMENT

Article 1 : NATURE des œuvres

- *Sont exclues : toute copie ou reproduction d'œuvres connues, photos, arts numériques et IA.*
- *Sont acceptées les œuvres suivantes : dessin, sanguine, pastel, gravure, peintures (acrylique, encres, aquarelle, huile et techniques mixtes), sculptures (tous matériaux).*
- *Titre de l'œuvre, technique ou matériau, nom et coordonnées de l'artiste devront être inscrits au dos de chaque œuvre, ainsi que les mentions Haut et Bas de l'œuvre (notamment pour les œuvres abstraites) et sous les sculptures !*
- *Les artistes garantissent au Comité que les œuvres présentées sont bien leur création.*

Article 2 : NOMBRE d'œuvres

- *1 à 6 œuvres seront proposées par l'exposant (photos à télécharger sur notre site internet)*
- *1 à 4 œuvres au maximum pourront être retenues par le comité de sélection, selon leurs qualités, formats et la cohérence de l'ensemble proposé.*
- *Le nombre de sculptures sera limité par l'espace dévolu.*

Article 3 : FORMAT des toiles

*Le format ne doit pas dépasser une **largeur maximale de 92 cm** (largeur des grilles 100 cm).*

Sinon l'œuvre ne pourra pas être sélectionnée

Article 4 : ENCADREMENT des peintures et PRESENTATION des sculptures

Pour les toiles :

- *Aucun cadre sauf cadre américain simple.*
- *Bord de la toile peint ou recouvert d'un ruban adhésif cache - clous noir.*
- *Un Système d'attaches solides : pitons et ficelle solide très tendue au 1/3 supérieur de l'œuvre.*

Pour les œuvres sur papier :

- *Un plexiglas remplacera de préférence le verre.*
- *Un Système d'attaches solides : pitons et ficelle solide très tendue au 1/3 supérieur de l'œuvre.*

Pour les sculptures :

- *Prévoir impérativement vos propres socles en très bon état et stables.*
(Visites d'écoles et de centres de loisirs durant toute la semaine d'exposition)

Article 5 : ACCROCHAGE et DISPOSITION des œuvres

- *Le Comité du Salon d'Art de l'Association Evry Village organise seul l'accrochage et la disposition des œuvres.*
- *Durant le salon, il est interdit aux exposants d'installer, de déplacer les œuvres ou tout autre accessoire (panneau, rideau, éclairage...)*

Article 6 : DROITS D'INSCRIPTION /ACCROCHAGE

- ***20 € par grille occupée** par : 1 œuvre grand format ou 2 œuvres moyen format ou 4 œuvres petit format. (Rappel : largeur des grilles 1m et hauteur 2m).*
- ***Le montant du paiement vous sera notifié selon le nombre d'œuvres retenues (un mail vous sera adressé en février).***
- ***Le paiement pourra se faire par chèque à l'ordre de l'Association Evry-Village (adresse sur fiche d'inscription) ou par virement bancaire (RIB de l'Association en pièce jointe) ou par carte bancaire directement sur le site.***

Article 7 : ASSURANCE

- *Les organisateurs n'étant que détenteurs à titre précaire et non dépositaires des œuvres reçues, au sens du code civil, déclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte ou détérioration de toute nature pouvant survenir sur les œuvres déposées et exposées dans le cadre du salon.*
- ***Les exposants feront donc leur affaire personnelle d'une assurance éventuelle.***

Article 8 : VENTE

L'association organisatrice de cette exposition, ne se charge en aucune manière de la vente des œuvres exposées.

Toute transaction est à faire directement avec l'artiste concerné.

Toute œuvre proposée avant le salon devra être mise à disposition et exposée.

INSCRIPTION au 23^{ème} Salon d'Art Evry 2026

- **Date limite d'inscription est fixée au 15 janvier 2026.**
- **Inscription** : Connectez-vous sur le site du Salon d'ART d'Evry Village : <https://artexpoevry.free.fr>
- Vous y retrouverez le règlement ci-dessus à lire attentivement.
- Votre inscription comporte l'envoi de fichiers numériques de vos photos, qui doivent être de très bonne qualité : bonne résolution, nettes, bien cadrées, fond neutre, droites, sans reflets.
Imprimez votre feuille d'inscription ou notez bien toutes les œuvres de manière à vous rappeler celles proposées !

Remarques importantes

- Vous ne pourrez valider votre dossier sur le site que s'il est complet.
- En cas de désistement de l'artiste après le 15 février 2026, le droit d'accrochage restera acquis à l'Association Evry-Village.
- Les candidats non retenus pour le salon seront avisés en février 2026 et les droits d'accrochage leur seront restitués.

- **Droits d'accrochage** :

Par **chèque** à l'ordre de : « Association Evry-Village » **ou virement** à l'Association (RIB ci-dessous) **ou paiement par carte bancaire** via le site du salon d'art. Voir l'ARTICLE 6.

- **Compléter le talon ci-dessous, le détacher et l'envoyer à l'adresse suivante :**

Association EVRY-Village
« 23^{ème} SALON DE PEINTURE 2026 »
Mairie Annexe du Village
Place du Général de Gaulle
91000 EVRY-COURCOURONNES

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	06231	00022343602	85	EUR	CCM CORBEIL ESSONNES	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8062	3100	0223	4360	285
BIC (Bank Identifier Code)						
CMCIFR2A						
Domiciliation						
CCM CORBEIL ESSONNES						
5 RUE AMBROISE CROIZAT						
EVRY						
91000 EVRY COURCOURONNES						
01 60 89 78 98						
Titulaire du compte (Account Owner)						
EVRY-VILLAGE						
MAIRIE ANNEXE						
PLACE DU GENERAL DE GAULLE						
EVRY						
91000 EVRY COURCOURONNES						
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.						
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ						

Nom :

Mention manuscrite « Règlement lu et approuvé » :

Règlement par : chèque ou virement ou carte bancaire (rayer la mention inutile)

Date et Signature :